

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Procès-verbal

**Conseil Municipal
7 septembre 2023**

Convocation :
1^{er} septembre 2023

Publiée le :
1^{er} septembre 2023

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept septembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Laurence Dunand	

Absents excusés :

Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Claire Pasquier, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau

Secrétaire de séance : M. Anthony Bolival

Ordre du jour :

1. Choix de prestataire, travaux mairie
2. Choix de prestataire, éclairage public
3. Choix de prestataire, clôture de parcelle
4. Fermages – montants à adopter
5. Approbation de rapport - commission locale d'évaluation des charges transférées
6. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

- Le procès-verbal du conseil municipal du 10 août 2023 est arrêté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire : M. Anthony Bolival

1. Choix de prestataire, travaux mairie

Vu le projet « réhabilitation mairie » décidé en 2020 et débuté en 2021 ;

Vu les travaux restant à réaliser, notamment les préparations et peintures de murs intérieurs en salle du conseil et hall d'entrée ;

Vu les devis transmis et délais annoncés par trois prestataires ;

Considérant les différences de délai et de prix entre les offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour les travaux de préparation de surfaces et peintures intérieures du bâtiment mairie : « entreprise Marie Gérard ».
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Choix de prestataire, éclairage public

Sur le parking des Viviers (passage à côté du café-multiservices), les travaux se poursuivent pour l'extension de la terrasse, la mise en place d'une palissade côté riverain, la stabilisation du cheminement piéton, etc.

Afin de permettre l'éclairage du cheminement piéton (rue des Viviers – route de Beaumont), les devis de trois fournisseurs pour la mise en place d'un candélabre ont été obtenus.

Vu les solutions proposées et les devis transmis ;

Considérant les délais et coûts, ainsi que les avantages et inconvénients techniques et esthétiques induits par ces différentes solutions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la fourniture et installation d'un éclairage public sur le parking de la rue des Viviers : « Citéos »
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Choix techniques des élus : un seul point lumineux, lanterne style « classique », potentielle couleur (mât et lanterne, voir exemples en vert).

3. Choix de prestataire, clôture de parcelle

En conseil du 29 juin 2023, les élus ont validé le principe de l'installation d'une clôture délimitant le site du 6a route du Mans, en barrières en bois. Comme convenu alors, un devis a été obtenu. Ce devis est présenté au conseil.

Vu la solution proposée et le devis transmis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la fourniture et installation d'une clôture en bois délimitant le site du 6a route du Mans : « M. Éric Manouvrier » - *bois naturel*.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N'a pas pris part au débat ni au vote : M. Dimitri Bessière.

4. Fermages - montants à adopter

- La commune est propriétaire de terrains qu'elle loue à des exploitants.
- Chaque année, un arrêté ministériel définit les évolutions de tarif pour ces locations.

Vu l'arrêté ministériel du 18 juillet 2023 qui établit :

- L'indice national des fermages pour 2023 à 116,46 ;
- Que la variation de l'indice national des fermages 2023 par rapport à l'année 2022 est de 5,63 % ;

Vu la délibération du 22 septembre 2022 fixant le montant des fermages et vente d'herbe au titre de l'année 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- l'application des tarifs suivants au titre de l'année 2023 :

Parcelle			Usage	Montant			
				2022		2023	
Située	Section / n°	Surface	Fermage	Impôt	Fermage (+5,63 %)	Impôt	
St-Chéron	C 371	34a90ca	Vente d'herbe	85,36 €	-	90,16 €	-
	C 992	56a31ca		185,80 €	-	196,26 €	-
	C 528	1ha11a20ca					
Champ de la moisse	C 368	73a20ca	Fermage	138,47 €	2,18 €	146,27 €	2,35 €
Le châtelet	C 1096	60a44ca	Fermage	129,64 €	1,80 €	136,94 €	3,20 €
La courvarain	A 247	47a30ca		306,66 €	4,28 €	323,92 €	7,60 €
Sous vore	A 248	96a20c					
La champ perroux	A 327	1ha26a35ca		270,87 €	3,76 €	286,12 €	4,06 €

5. Approbation de rapport - commission locale d'évaluation des charges transférées

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de la 4CPS du 12 juillet 2023.

À noter, concernant notre commune, le transfert de charge lié à la prise de compétence effective GEMAPI : la 4CPS délègue cette compétence au SMSA (syndicat mixte Sarthe amont) nouvellement créé.

Pour alimenter son budget, ce syndicat a voté une clé de répartition des contributions de chaque territoire couvert. Il sollicite donc à la 4CPS le montant de la contribution due. La 4CPS répercute à son tour le montant de cette contribution auprès des communes couvertes par ce syndicat, en utilisant la même clé de répartition (en fonction de la population et surface de la commune).

Pour mémoire, en 2020, le transfert de charge lié à l'absence de compétence GEMAPI du Syndicat Intercommunal de la Longuève avait conduit la 4CPS à annuler son versement à ce SI, et à réattribuer ce montant aux communes qui y adhèrent.

L'utilité actuelle du SI de la Longuève, vu ses actions concrètes de ces dernières années d'une part, et vu la création du SMSA d'une part, est à démontrer. Le désengagement de la commune de Mézières vis-à-vis de ce syndicat est à envisager.

Par ailleurs, une taxe GEMAPI est à présent payée par chaque contribuable, et a servi à verser une partie de la contribution de la 4CPS due au « syndicat mixte de la Vègre, des Deux Fonds et de la Gée » (dépenses de travaux, et non de fonctionnement ?). Il conviendra donc, lors du vote des prochains budgets de la 4CPS, de s'assurer de l'égalité des contribuables de la 4CPS face à l'impôt. Il ne faudrait pas que les méziérois paient, via la taxe GEMAPI, la participation aux syndicats de bassin qui couvre d'autres communes de la 4CPS et, via la contribution communale, paient la participation au SMSA qui couvre Mézières.

Attribution de compensation de la fiscalité professionnel unique en faveur de la commune de Mézières :
9 597,03 € (montant 2022) – 788,50 € (participation au SMSA) = 8 808,53 € (montant 2023)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la CLECT du 12 juillet 2023.

N'a pas pris part au débat ni au vote : Anthony Bolival.

6. Questions diverses

- **Travaux terrasse** (devant le local commerce) : la livraison des dalles était prévue le 22 août, afin de réaliser le revêtement pendant la période de fermeture du café multiservices. Le fournisseur n'a pas été en mesure d'honorer ses délais, entraînant un retard conséquent sur ce chantier.
- **Circulation rue des Viviers** : par arrêté municipal du 30 août, la voie est passée en zone de rencontre, limitée à 20 km/h. La circulation en contre sens pour les cyclistes, prévue par le code de la route dans les zones 30, est à présent indiquée par de la signalisation verticale et horizontale. Il est également instauré un régime de priorité à droite aux débouchés de la rue des Viviers.
- **Salle polyvalente** : comme indiqué en conseil du 10 août, le lave-vaisselle est en panne depuis juin, sans aucun délai de réparation. Le maire informe le conseil de l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle auprès du fournisseur *Métro*, pour un montant de 4 151,40 € HT (après réduction, initial de 4 884 € HT) ; ainsi qu'un nouvel adoucisseur pour 216,08 € HT. L'ancien appareil est conservé, puisque le devis de réparation avait été signé. Il servira de « secours », ou pourra être mis en vente selon le souhait des élus.
- **Schéma directeur assainissement** : après un appel à devis en juin, via la plateforme de marchés publics AWS, une seule réponse a été obtenue. Une nouvelle publicité est donc lancée sur la plateforme, cette-fois en procédure adaptée d'appel d'offres.
- **Maison des associations-ludothèque** : l'appel d'offres a été relancé et est actuellement en cours. Arrivant aux 2 ans de l'arrêté préfectoral d'attribution de la subvention DETR 2021, une demande de prorogation d'un an a été adressée.
- **Projet route de Conlie** : trois retours d'administrés ont été reçus (1 passage en mairie et 2 retours par mail), dont 2 d'habitants de la portion de route concernée par le projet. La crainte exprimée par les 2 habitants est d'avoir des difficultés - voire l'impossibilité - de manœuvrer en véhicule pour rentrer/sortir de leur propriété, notamment avec certains véhicules longs. Ces retours vont être transmis pour avis et modifications à l'ATESART, en charge de l'étude de cet aménagement.

Les modifications ou objections techniques apportées par l'ATESART seront de nouveau soumises au conseil municipal, qui décidera de la poursuite ou non du projet (notamment s'il faut supprimer des stationnements).
- **Abris de car** : l'installation d'un range-vélos serait demandée par les usagers de l'arrêt de car scolaire, situé route de Conlie. Une recherche de modèle et de prix sera réalisée.
- **Guinguette** : la manifestation du 26 août s'est très bien déroulée, avec une affluence importante (700 à 800 personnes ?) malgré la pluie juste avant le début de l'évènement.

Date du prochain conseil (à priori) : le 5 septembre 2023 à 20h15.

Fin du conseil à 21h45.

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, M. Anthony Bolival